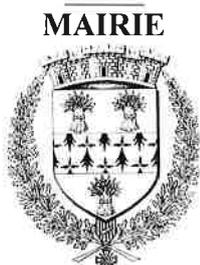


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



SEANCE DU
18 DÉCEMBRE 2023

OBJET DE LA
DELIBERATION

SIVOM DES COMMUNES
DE COURCELLES-LES-
LENS, DOURGES
EVIN-MALMAISON,
LEFOREST ET NOYELLES-
GODAULT

DÉSIGNATION DES
DÉLÉGUÉS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Séance ordinaire du 18 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois le Dix-Huit Décembre à 19 heures, se sont réunis, en la Salle d'Honneur de la Mairie, les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. FRANCONVILLE Tony, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée le 12 décembre 2023 dont 1 exemplaire a été publié et affiché.

Etaient présents : M. FRANCONVILLE Tony (Proc. De M. DEBEAUMONT), Mme BARLET Stéphanie (Proc. De Mme ANDRE Laetitia). M. THUILLIEZ Laurent. Mmes WERQUIN Mildred. DOUTERLUNGNE Marine. M. RICHARD Frédéric. Mme MIJUN Peggy. MM. CANIPET Jérôme. TAVERNIER Michel. Mmes POCKET Dominique. BLONDEAU Nathalie. CASSEZ Laetitia (Proc. De Mme CABOCHE Cécile). LEMAIRE Sabrina. DUBOIS Jeanne-Marie (Proc. De M. MARTIN Bernard). MM. RUCAR André. SLEZAK Jimmy. GIBOIRE Antoine. HENAUX Christophe. VANDERSTEEN Pascal. Mme MADAU Graziella. M. SZYSZKA Jacques (Proc de Mme LEWILLE Laura). Mmes JORION Geneviève. LEFEBVRE Marie-José.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme CABOCHE Cécile. MM. DEBEAUMONT Pierre. MARTIN Bernard. Mmes LEWILLE Laura. ANDRE Laëtitia.
Absent : M. THERY Eric.

Secrétaire de séance : Mme DOUTERLUNGNE Marine.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'en application de l'article 5 des Statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) des Communes de COURCELLES-LES-LENS, DOURGES, EVIN-MALMAISON, LEFOREST et NOYELLES-GODAULT, par délibération en date du 15 Juillet 2020, le Conseil Municipal a désigné 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants chargés de représenter la Commune au sein de cette instance pour la durée du mandat.

Suite au décès de Monsieur Amédée GELLEZ, membre titulaire, il convient de procéder à son remplacement.

L'élection a lieu par vote à bulletin secret conformément aux articles L. 2121-20 et L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire propose pour la liste « ALLIANCE CITOYENNE VOUS AVANT TOUT » les candidatures suivantes :

Délégués titulaires

- Tony FRANCONVILLE
- Laurent THUILLIEZ

Délégués suppléants

- Mildred WERQUIN
- Frédéric RICHARD

Il est constaté qu'aucune autre liste ne propose de candidats

En l'absence d'autres candidatures,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce pour un vote à main levée.

Le Conseil Municipal,

Vu les résultats du vote,

Et après en avoir délibéré, par 20 voix Pour (M. FRANCONVILLE Tony (Proc. De M. DEBEAUMONT). Mme BARLET Stéphanie (Proc. De Mme ANDRE Laetitia). M. THUILLIEZ Laurent. Mmes WERQUIN Mildred. DOUTERLUNGNE Marine. M. RICHARD Frédéric. Mme MIJUIIN Peggy. MM. CANIPET Jérôme. TAVERNIER Michel. Mmes POCLET Dominique. BLONDEAU Nathalie. CASSEZ Laetitia (Proc. De Mme CABOCHE Cécile). LEMAIRE Sabrina. M. HENAUX Christophe. Mmes MADAU Graziella. JORION Geneviève. LEFEBVRE Marie-José.) **et 8 Abstentions** (DUBOIS Jeanne-Marie (Proc. De M. MARTIN Bernard). MM. RUCAR André. SLEZAK Jimmy. GIBOIRE Antoine. VANDERSTEEN Pascal. SZYSZKA Jacques (Proc de Mme LEWILLE Laura)).

- **DESIGNE** les membres suivants pour représenter la Commune au sein du SIVOM des Communes de COURCELLES-LES-LENS, DOURGES, EVIN-MALMAISON, LEFOREST et NOYELLES-GODAULT :

Délégués titulaires

- Tony FRANCONVILLE
- Laurent THUILLIEZ

Délégués suppléants

- Mildred WERQUIN
- Frédéric RICHARD

- **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait en séance les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre
Le Maire,
Tony FRANCONVILLE



REÇU EN PREFECTURE

le 22/12/2023

Application agréée E-legalite.com